



Réunion du 24 Février 2020

COURRIER

F.C. Indépendant St Romain le Puy : réponse faite par mail le vendredi 21 février
FC des Bois Noirs : réservation structure gonflable pour le samedi 6 juin. Réponse faite par mail le mercredi 19 février
Ville de St Etienne : demande installations sportives pour la saison 2020-2021
Ville de St Etienne : dossier installations gymnases saison 2020-2021
Cote Chaude SP St Etienne : FMI
AS Pouilly les Nonains : une réponse vous sera faite dans la semaine
Sporting Club Grand' Croix-Lorette : courrier transmis au président

CONDOLEANCES

Le District de l'Ain de Football a la tristesse de nous annoncer le décès de Mr Maurice LACQUES, (Momo pour ceux qui l'ont côtoyé) membre du Comité de Direction.

Le président, Thierry DELOLME, les membres du Comité de direction, les membres des commissions, le personnel administratif salarié, présentent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

Le District de la Loire apprend le décès de la belle-mère de Mr Frédéric FERRAND membre de la commission foot loisir. Le président du District de la Loire, les élus du Comité Directeur, les membres des commissions, les salariés, présentent leurs condoléances à sa famille.

AVIS AUX CLUBS STEPHANOIS

DEMANDE INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2020-2021

Les dossiers d'installations sportives municipales de la ville de St Etienne, pour la saison 2020-2021 sont à la disposition des clubs à partir du **8 mars 2020** dans les locaux de la Direction des Sports, Jeunesses, Vie Associative, 5 allée des Frères Gauthier, bureau Unité Vie Sportive du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Le Dossier sera à retourner ensuite, **impérativement, avant le 27 avril 2020** à la Direction des sports, avec le « **VISA DU DISTRICT DE LA LOIRE** », obligatoire.

DOSSIER INSTALLATIONS GYMNASES SAISON 2020-2021

Ce message ne concerne pas les structures qui demandent des créneaux ponctuellement ou durant les vacances scolaires / demandes faites en cours d'année.

Les dossiers, pour vos demandes d'installations sportives (créneaux, gymnases ou stades) pour la saison 2020-2021, sont à récupérer à la Direction des sports Jeunesse Vie associative.

Ils seront disponibles à partir du 9 mars et devront être **rendus au plus tard le 27 avril 2020**, dans les créneaux suivants : du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

ATTENTION : les dossiers doivent être retournés complets, et avec le tampon du comité départemental de la fédération de référence ou le justificatif d'affiliation.

Tout dossier incomplet vous sera retourné.

Aucun dossier ne sera transmis par mail, et l'original devra être rendu à la direction.

ERRATUM RELEVÉ N° 2

Le relevé n° 2 a été effectué en semaine 7, et disponible sur Footclubs. Il sera appelé pour un montant de 100 Euros minimum et prélevé le lundi 16 mars 2020 pour les clubs ayant opté pour ce moyen de paiement. Les autres clubs doivent faire le nécessaire de régler par chèque.

MEDAILLES FEDERALES ET MEDAILLES DE LIGUE

Dans le cadre des récompenses fédérales, la LAuRAFoot demande à faire parvenir la liste des récipiendaires pour la promotion 2019. La fiche de renseignements doit être retournée dûment complétée par personne proposée à la LAuRAFoot pour le lundi 2 mars 2020 dernier délai.



Le président de la LAuRAFoot Mr Pascal PARENT, décidera de la liste définitive adressée à la FFF.

Le Secrétaire Général de la LAuRAFoot, Mr Pierre LONGERE, nous informe que pour la saison 2019-2020, chaque district dispose d'un contingent de « médailles de Ligue » (or, vermeil, argent). Pour ce faire, chaque récipiendaire devra compléter le Curriculum Vitae.

Le Curriculum Vitae, est consultable et téléchargeable dans le bulletin d'information n° 26 et à envoyer au plus tôt au District de la Loire.

Le district de la Loire, se chargera d'avertir chaque récipiendaire.

La LAuRAFoot clôture les inscriptions le lundi 2 mars.

APPEL A CANDIDATURE **ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

Le District de la Loire, lance auprès de ses clubs un appel à candidature pour organiser l'A.G. d'été électorale, à la date du vendredi 26 juin 2020.

Ci-dessous, les principaux éléments pour préparer l'Assemblée Générale :

Mettre à disposition une salle pouvant accueillir minimum 400 personnes assises, aménagée d'une estrade ou d'un podium pour les officiels, ainsi que des tables : (entre 6 et 8 pour placer environ 10 personnes)

Prévoir une salle annexe (ou bureau) pour le dépouillement du vote.

Posséder une salle équipée d'un vidéoprojecteur, sono, et de micros fixes et baladeurs (3 au total).

Distribuer des plateaux-repas aux participants, dirigeants des clubs, et les officiels, dès la clôture de l'A.G.

Obligation de disposer d'un nombre suffisant de places de parking pour le stationnement des véhicules.

Assurer le balisage d'accès à la salle, le jour de l'A.G. électorale.

Le club retenu pour organiser cette A.G. sera reçu au District de la Loire, pour une étude approfondie du cahier des charges et validation.

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Dimanche 8 mars, de 11h00 à 15h00, la structure gonflable achetée par le District sera en démonstration, au stade Geoffroy Guichard, sur l'esplanade (côté tribune Charles PARET).